

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2022-10-482

Objet : Administration  
Plan Alimentaire Vidourle Camargue : validation de la Stratégie et du plan d'action

Séance du 5 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 36 à l'ouverture puis 37 en cours de séance (dont 1 suppléant non-votant)

Membres votants présents : 35 puis 36 répartis : 30 titulaires, 6 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (M. Crauste à M. Vigouroux, M. Bernard à Mme Villanueva, M. Brundu à Mme Cayzac, M. Rey à Mme Pradeille).

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 Mme Croin à M. Tempier (transmise hors délai)

Nombre total de voix : 39 à l'ouverture puis 40 en cours de séance

Le quorum est atteint 36/58 présents à l'ouverture de la séance, puis 37/58 en cours de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Lucien Vigouroux, Thierry Féline, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Cyril Périssé, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Cécile Marquier, Alain Thérond, Loïc Fataccioli, Jérôme Boisson, Jacques Gravegeal, Denis Devriendt, Pierre Griselin.

Suppléants avec voix délibérative : Chantal Villanuéva, Alain Reboul, Sylvain Renner, Marie Pellet-Laporte, Dominique Lonvis, Florian Tempier

Suppléants sans voix délibérative : Michel Debouverie (titulaire présent)

Absents excusés :

Robert Crauste, Olivier Penin, Claude Bernard, Nathalie Gros-Chareyre, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jean-François Thomas, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Laurence Emmanuelli, Mohammed Touhami, Didier Lebois, Angel Pobo, Patrick Bénézech, Yaëlle Béchar, Isabelle Debrie, Fabienne Dhuisme, Pierre Soujol, Patrice Spéziiale, Fabrice Fenoy, Martine Dubayle-Calbano, Cécile Vasse.

Conseil de développement :

Présents : Bernard Rouger, Claude Constant, Robert Lefort.

Excusés : Jean-François Fontana

Conseil départemental du Gard :

Présents : Laurence Barduca-Fauquet

Rapporteur : M. Martinez

### Fondements juridiques :

Vu la délibération n°2021-12-457 pour le développement de la candidature à l'appel à projets national du PNA 2021-2022  
 Vu la délibération n°2021-09-443 pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)  
 Vu le Code Rural de la Pêche Maritime (CRPM) et notamment les articles L.1 et L. 111-2-2,  
 Vu le Plan National Alimentaire,  
 Vu le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue,  
 Vu la délibération n°2019-10-366 pour la signature d'une charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard,

### Exposé :

Au cours de l'année 2021, le PETR Vidourle Camargue s'est engagé dans l'élaboration d'un projet alimentaire territoriale (PAT) avec le soutien de l'État (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et la forêt - DRAAF), afin de répondre aux enjeux liés à l'alimentation et de fédérer et mettre en cohérence les initiatives déjà nombreuses des acteurs autour d'un projet cohérent, collectif et partagé.

Au terme de la première année, le PAT a permis de disposer :

- D'un fil conducteur, validé par le comité de pilotage, tendant à « engager le territoire Vidourle Camargue vers un système de production et de consommation responsables »,
- De la labélisation « PAT » par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le volet 1 « émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux » pour 3 ans (31/12/2024)
- D'une synthèse des préoccupations des acteurs,
- D'un diagnostic alimentaire et agricole du territoire,
- D'un bon maillage d'acteurs fédérés (150 environ),
- D'une 10aine de temps forts organisés pour communiquer sur le PAT,
- D'une 10aine de temps de travail utiles à l'élaboration de la stratégie et d'un plan d'action.

A ce jour, la stratégie définie repose sur 1 priorité ciblée, 4 grands défis et 12 actions clés qui permettront très prochainement de constituer des groupes de travail selon les thématiques identifiés et de lancer les premières actions.

Les 4 grands défis concernent la structuration et la valorisation des filières (meilleure valorisation des productions locales, mise en lien entre acteurs de l'alimentation, faciliter l'approvisionnement local, etc.), le maintien et le développement d'une agriculture durable locale (évolution des pratiques, filières durables et respectueuses des ressources y compris l'eau, favoriser l'installation, etc.), le développement d'une culture alimentaire durable (accompagnement de la restauration collective, justice sociale, lutte contre le gaspillage, éducation alimentaire, etc.), le renforcement de l'action foncière et du bâti agricole (préservation du foncier, outillage des élus sur les leviers de protection de la vocation agricole des terres, etc.).

Cette stratégie découle sur un plan d'action détaillé :

#### **AXE 1 : Structuration des filières de la production et de la distribution : Rendre visible et faciliter l'accès à l'offre de produits alimentaires locaux.**

- |   |
|---|
| A1.1 Créer un espace collectif et solidaire dédié à la transformation, au conditionnement et au stockage  |
| A1.2 Création d'une poissonnerie (notamment dédiée à la restauration collective)                          |
| A1.3 Développer des solutions de mise en lien entre producteurs et métiers de bouche/distributeurs        |
| A1.4 Faciliter l'approvisionnement en produits locaux : visibilité et démocratisation des produits locaux |

#### **AXE 2 : L'agriculture de demain, durable, résiliente et tournée vers le territoire : soutien aux installations agricoles et développement de pratiques responsables.**

- |  |
|--|
| A2.1 Promouvoir des pratiques agroécologiques, moins consommatrices d'eau                  |
| A2.2 Identifier et permettre la valorisation des invendus agricoles et restes alimentaires |
| A2.3 Favoriser les installations agricoles viables   |

### AXE 3 : L'accessibilité sociale à l'alimentation : démocratie qualité et lui redonner du sens.

- |   |
|---|
| A3.1 Accompagner les collectivités dans leur volonté d'inclure plus de circuits courts dans les marchés publics   |
| A3.2 Rapprocher producteurs et consommateurs en permettant la mise en œuvre d'action qui permettent l'échange, la sensibilisation, la découverte et l'éducation |

### AXE 4 : Renforcer l'action foncière et l'accès au bâti agricole

- |   |
|---|
| A4.1 Permettre la mise en place d'un espace test... qui permettent aussi le développement d'une culture résiliente et adaptée au contexte pédoclimatique (filiale légumineuse notamment...) |
| A4.2 Appuyer/ permettre la constitution de réserves foncières pour les collectivités  |
| A4.3 Porter une réflexion sur les outils permettant de préserver la vocation des terres agricoles et communiquer sur leur nécessité : notion de multifonctionnalité de l'agriculture.       |

Les premières actions émaneront des groupes de travail qui seront constitués d'ici la fin du trimestre et elles concerneront notamment la restauration scolaire relative à la loi EGALIM (loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous). Une réunion de concertation avec les acteurs de l'aide alimentaire sera organisée pour étudier l'opportunité de la coordination d'un réseau qui permette de mutualiser des moyens (achats groupés, valorisation des productions alimentaires locales gaspillées, transports de marchandises, etc.) Fin novembre 2022, un forum de l'alimentation sera consacré aux filières locales (enjeux économiques, l'adaptation de l'agriculture aux changements, structuration des filières locales...) à travers des problématiques locales concrètes.

A la faveur du Plan de Relance, la dynamique des PAT s'est accélérée, suscitant un fort besoin en termes d'accompagnement. En conséquence, les deux départements du Gard et de l'Hérault ont souhaité animer à l'échelle de leur territoire un réseau départemental inter-PAT afin de renforcer l'impact de l'ensemble des projets par l'essaimage et la mise en réseau. Le PETR poursuivra donc son implication au sein de ces 2 réseaux.

La labélisation PAT a permis au PETR obtenir une subvention qui permettra notamment d'assurer le poste de d'ingénierie. D'autres leviers de financements seront mobilisés pour la mise en œuvre du plan d'action (Région, Fonds LEADER et FEAMPA, Départements, État, Fondations).

La gouvernance du PAT se distingue en 4 piliers, le pilotage général, politique, technique est assuré par le PETR. Un comité de pilotage composé des élus et techniciens référents de chaque EPCI, chambres d'agriculture, CIVAM, département, DRAAF et de la Région Occitanie intervention dans le suivi de l'avancement des travaux engagés. Des comités techniques composés d'acteurs locaux permettront d'affiner la mise en œuvre opérationnelle des actions. Un réseau de correspondants « alimentation » issus de la société civile permet d'impliquer les citoyens/mangeurs du territoire à la stratégie alimentaire par la réflexion, la proposition d'actions et le rayonnement du projet à l'échelle des 50 communes.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver la stratégie et le programme d'action du projet alimentaire territorial Vidourle Camargue,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 10.10.2022

Le directeur général des services, Maxime Charlier

